

2017-2018

INSTITUTIONS SPECIALISEES



Médiathèque Jean-Jacques Rousseau
Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole



Visites suivies

La médiathèque propose un cycle de visites annuel. Le planning est déterminé avec les encadrants du groupe en début d'année scolaire.

Le cycle peut être construit autour du jeu, de la projection de films, d'écoutes musicales ou de lectures adaptées au groupe. Un temps de découverte en autonomie dans les espaces, ou de conseils individualisés peut aussi être proposé.

C'est aussi l'occasion de choisir des documents à rapporter dans l'institution.

Les informations nécessaires pour que les résidents puissent aussi s'inscrire individuellement sont distribuées sur demande.

Durée de l'accueil : 1 heure

Nombre de participants maximum : 10 (hors encadrants)

Nombre d'encadrants : 1 ou 2

Ces accueils sont préparés par les bibliothécaires / ludothécaires avec les éducateurs au cas par cas.

Modalités de réservation : uniquement sur rendez-vous.

Dans la limite des créneaux disponibles

Une discussion préalable avec l'éducateur est nécessaire.

Secteur Jeunesse : 04-67-10-70-27

Secteur Ludothèque : 04-67-10-70-41

Secteur Image et Son : 04-67-10-70-25

Secteur Adultes : 04-67-10-70-24

Les emprunts sont réalisés sur la carte collective de l'encadrant.

Les collectivités peuvent emprunter des documents dans le cadre d'une utilisation strictement professionnelle. L'emprunt de DVD n'est pas autorisé. L'emprunt est possible dans l'ensemble des médiathèques du réseau.

60 documents maximum pour 8 semaines, dont :

12 documents sonores (CD audio) maximum,

6 revues maximum.

Tarif de l'abonnement annuel :

Collectivités domiciliées dans la Métropole de Montpellier et dans le département de l'Hérault : **50 €**

Charte d'accueil

Les médiathécaires sont présents pour orienter et conseiller, ils sont responsables de l'espace.

En acceptant la demande de la structure, ils s'engagent :

- ✓ A accueillir les résidents et les encadrants pour leur présenter la séance, le lieu et ses règles.
- ✓ A rester fidèle au projet prévu avec la structure.
- ✓ A préparer en amont un choix de documents adaptés aux participants et respectant la thématique s'il y en a une.
- ✓ A accompagner les participants tout au long de l'accueil.
- ✓ A conseiller l'encadrant dans un éventuel choix de documents à emporter.

L'accompagnateur est, quant à lui, garant des participants.

En prenant rendez-vous à la médiathèque, il s'engage :

- ✓ A prévenir au plus tôt en cas d'annulation ou de souhait de modification de la visite.
- ✓ A préparer en amont la visite à la médiathèque.
- ✓ A accompagner les participants tout au long de l'accueil.
- ✓ A prendre connaissance du règlement intérieur et à en respecter l'application

Médiathèque Jean-Jacques Rousseau

230, avenue du Biterrois

34080 Montpellier

04-67-10-70-20

mediathequejjrousseau@montpellier3m.fr

Accès : Tramway ligne 1 (arrêt Saint Paul)

Bus : ligne 15 (arrêt Les Gémeaux)